

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/01/20 au 31/03/20	Du 01/01/19 au 31/03/19	Au 31/03/20	Au 31/03/19	Evolution mars 20- mars 19	Au 31/12/19
1- Produits d'exploitation bancaire	165 909	136 477	165 909	136 477	29 432	574 364
*Intérêts	126 510	99 305	126 510	99 305	27 205	410 299
*Commissions en produits	16 736	14 850	16 736	14 850	1 886	65 169
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	22 663	22 322	22 663	22 322	341	98 896
2- Charges d'exploitation bancaire	97 539	80 396	97 539	80 396	17 143	334 944
*Intérêts encourus	94 791	77 631	94 791	77 631	17 160	321 554
*Commissions encourues	2748	2765	2 748	2 765	-17	13 390
3- Produit Net Bancaire	68 370	56 081	68 370	56 081	12 289	239 420
4- Autres produits d'exploitation	30	30	30	30	0	116
5- Charges opératoires, dont:	45 212	40 975	45 212	40 975	4 237	177 214
*Frais de personnel	25 396	23 966	25 396	23 966	1 430	101 230
*Charges générales d'exploitation	16 114	13 314	16 114	13 314	2 800	59 926
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 383 137	1 352 837	30 300	1 376 725
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 383 137	1 352 837	30 300	1 376 725
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 286 383	4 036 355	1 250 028	4 822 505
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 467 311	4 744 264	723 047	5 242 761
*Dépôts à vue			1 694 098	1 503 455	190 643	1 663 766
*Dépôts d'épargne			1 173 009	1 088 872	84 137	1 157 989
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			274 300	245 503	28 797	293 122
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			557 162	554 065	3 097	545 754

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêté au 31 mars 2020

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 mars 2020.

Poursuivant la dynamique d'amélioration de ses performances financières, l'ATB a clôturé le **premier trimestre 2020**, en affichant des indicateurs financiers en progression à deux chiffres. Le PNB a enregistré une augmentation de **21,93 %** pour s'établir à **68,4 MD** au **31/03/2020** contre **56,1 MD** au **31/03/2019**. Les produits d'exploitation bancaire ont progressé de **21,54 %** pour atteindre **165,9MD** au **31/03/2020** contre **136,5MD** au **31/03/2019**.

D'un autre côté, la banque a enregistré au cours de la même période une amélioration au niveau de ses principaux indicateurs d'activité :

- ✓ Une augmentation **des crédits nets de provisions et d'agios réservés** de **1.250MD** pour s'établir à **5.286,4MD** à **fin mars 2020** contre **4.036,4MD** au **31/03/2019**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.467,3 MD** au **31-03-2020** contre **4.744,3 MD** à **fin mars 2019** soit une hausse de **15,24 %** ou une variation en volume de **723 MD**. Cette augmentation s'explique en partie par :
 - L'évolution du volume des dépôts à vue, qui se sont établis à **1.694,1 MD** au **31/03/2020** contre **1.503,5 MD** à **fin mars 2019**, soit une évolution de **12,68%**.
 - Une progression des comptes épargne dont le solde s'est établi à **1.173 MD** au **31/03/2020** contre **1.088,9 MD** au **31/03/2019**, soit une hausse **7,72%**.

- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **97,5 MD** au **31 mars 2020** contre **80,4 MD** au **31 mars 2019** soit une hausse de **17,1MD**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **45,2 MD** à **fin mars 2020** contre **41MD** à **fin mars 2019**, soit une hausse de **4,2MD**.